

• Obligations d'économies d'énergie dans le parc tertiaire

Direction de l'Habitat, de l'urbanisme et des paysages

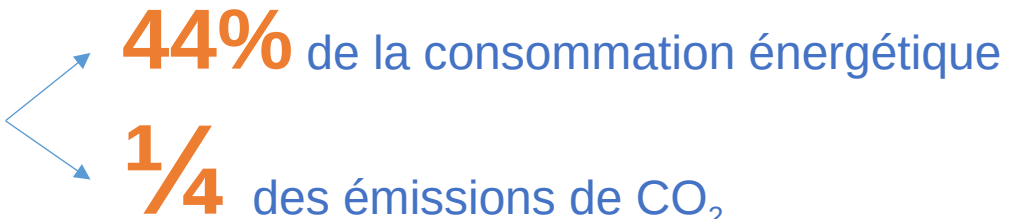


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

• Contexte et enjeux

- Le secteur du bâtiment en France  44% de la consommation énergétique
 $\frac{1}{4}$ des émissions de CO₂
- Bâtiments tertiaires : $\frac{1}{4}$ du parc \rightarrow $\frac{1}{3}$ des consommations

Bâtiments tertiaires 960 millions m ²	Bâtiments de l'Etat 100 millions m ²
	Bâtiments des collectivités territoriales 280 millions m ²

• Objectifs et calendrier

↙ Diminuer la consommation énergétique du parc tertiaire

↗ Améliorer le confort et le fonctionnement de ces bâtiments



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

→ Décret annulé

#LoiElan
Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

→ Décret du 23 juillet 2019
→ Arrêté en cours de concertation
→ Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020

• Dispositif « décret tertiaire »

- **Objectif** : Réduire la consommation de 40% en 2030, 50% en 2040, 60% en 2050
- **Bâtiments concernés** : Bâtiments tertiaires > 1 000 m²
- **Multiples leviers** :
 - ✓ Travaux
 - ✓ Exploitation des équipements
 - ✓ Eco-gestes
 - ✓ Rationalisation des surfaces
- **Possibilité de modulation des objectifs** :
 - ✓ Contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales
 - ✓ Evolution du volume d'activité
 - ✓ Disproportion manifeste
- **Suivi** : Plateforme de suivi des consommations (facture)
- **Contrôle et sanctions** : « name and shame »

Commerces

Bureaux

Etablissements scolaires

Gymnases, piscines, ...

Salles de spectacle, musées, ...

Cafés, hôtels, restaurants, ...

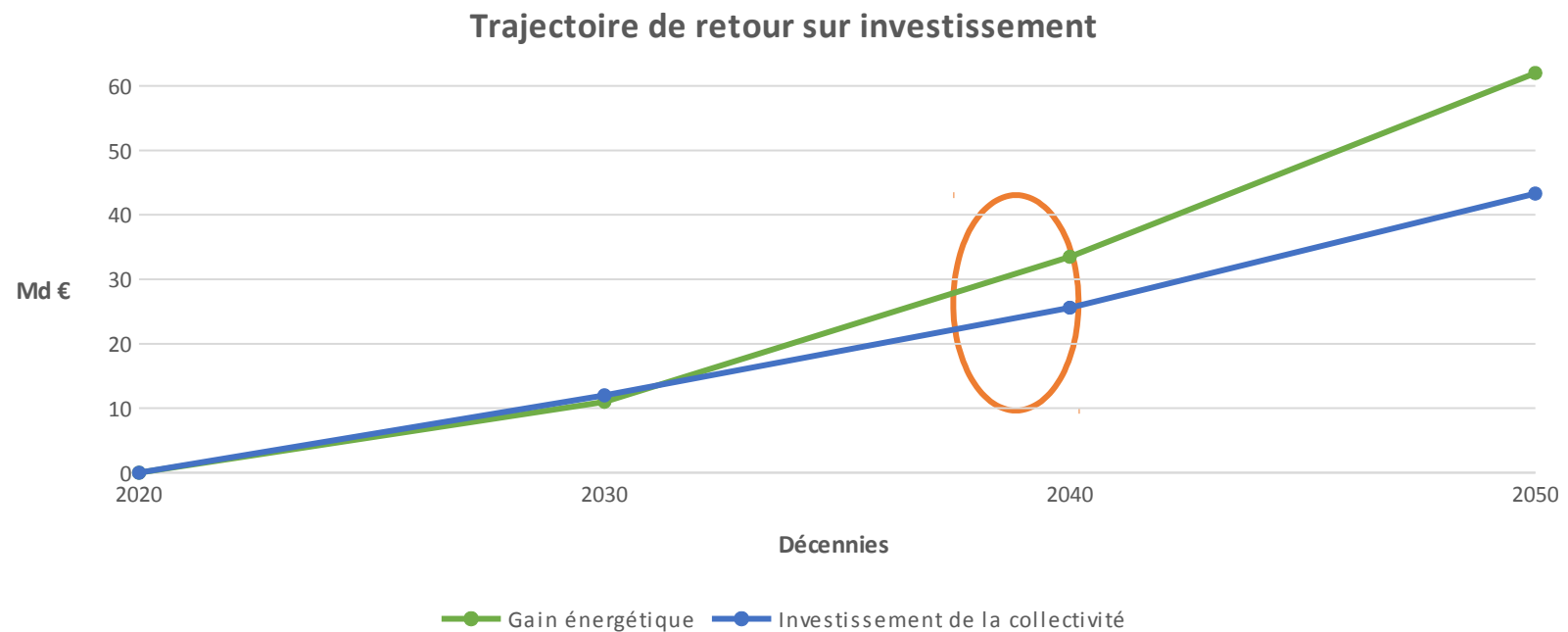
...



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

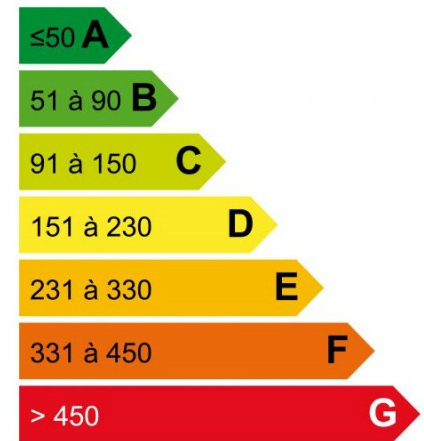
• Un dispositif vertueux pour les collectivités territoriales

- Les gains énergétiques équilibrent les coûts d'investissement



• Exemple : Impact sur une école élémentaire

- Une école élémentaire de 10 classes, d'environ 1 200 m²
- Une école de classe C représente environ :
 - ✓ une consommation totale de 240 000 kWh/an ;
 - ✓ une dépense d'environ 25 000 €/an.
- Une rénovation énergétique de l'école permettrait alors les gains suivants :



	2030	2040	2050
Réduction de la consommation	96 000 kWh/an	120 000 kWh/an	145 000 kWh/an
Economie financière	10 000 €/an	12 500 €/an	15 000 €/an
Amélioration du confort des élèves et de leur assiduité			

• Exemple : Impact sur le parc d'une collectivité territoriale

- Sur le parc d'une commune de **10 000 habitants** :
 - ✓ Le budget « consommation d'énergie » représente environ **10 % de son budget de fonctionnement** (hors masse salariale) :
- Les bâtiments communaux représentent à eux seul **76 % de la consommation** :
 - ✓ une consommation totale d'environ **4 000 000 kWh/an** ;
 - ✓ une dépense d'environ **0,4 M€/an**.
- En adoptant une stratégie de rénovation énergétique, la commune bénéficierait de :

	2030	2040	2050
Réduction de la consommation	1 600 000 kWh/an	2 000 000 kWh/an	2 400 000 kWh/an
Economie financière	0,15 M€/an	0,20 M€/an	0,25 M€/an



•Accompagnement des collectivités territoriales

- **Priorité dans le Plan de rénovation énergétique des bâtiments**
- **Moyens disponibles dans le Grand plan d'investissement :**
 - ✓ **2 Md€ de prêt bonifié de la CDC**
 - ✓ **0,5 Md€ d'investissement en fond propre de la CDC**
 - ✓ **0,5 Md€ de Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL)**
- **D'autres sources financières existent :**
 - ✓ **Certificats d'économie d'énergie (CEE)**
 - ✓ **FEDER**
 - ✓ **Fonds chaleur de l'Ademe**
- **Soutien à l'ingénierie**
 - ✓ **Financement d'études**
 - ✓ **Conseils en énergie partagé**
 - ✓ **Programmes CEE**